

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE CHAMPLAIN DAYCARE INC.	Numéro de permis 2017650	Date d'inspection Le 17 novembre 2021	
Nom de l'établissement Garderie Champlain Daycare 2		Numéro de téléphone (506) 383-0077	
Adresse 66 Newcombe Promenade Moncton NB E1A 9V4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Maryse Léger		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : a) les dossiers financiers.	24(1)(a)	01 déc. 2021	
Commentaires : L'exploitante doit communiquer avec sa Mentor en assurance de la qualité afin de faire une demande d'exemption si les dossiers financiers seront maintenus dans un autre établissement.			
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant.	33(2)	25 nov. 2021	
Commentaires : La structure fixe dans l'aire de jeux extérieure n'a pas la profondeur de surface protectrice requise. L'Exploitante doit s'assurer que la bonne quantité de surface protectrice soit en place avant que les enfants soient autorisés à utiliser la structure de jeux.			

Commentaires généraux
Lors de l'inspection, l'Inspectrice a observé l'heure de la collation et le jeu libre. Le ratio est conforme au moment de l'inspection.

original signé par
Maryse Léger

17 novembre 2021

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date